

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 2 avril 2009, a adopté le règlement suivant :

RCG 09-007 Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Quartier des spectacles

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 30 avril 2009. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 5 mai 2009

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon